

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
25/11/2020	25/11/2020	2020-0154

### 1. Intitulé du projet

Construction d'environ 16 700 m<sup>2</sup> de SDP de bureaux sur la zone de la Pilaterie - Rue Harald Stambach

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

WASQUEHAL-STAMMBACH

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Sébastien BEUREL - Directeur d'agence NACARAT Hauts-de-France

RCS / SIRET

8 7 9 8 9 9 6 6 4 0 0 0 1 2

Forme juridique

SCCV

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39.a)	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R111-22 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000m <sup>2</sup> et 40 000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la démolition des trois bâtiments de bureaux situés sur le site sis 12-14-16 Rue Harald Stambach sur la commune de Wasquehal.

Après démolition, le projet prévoit la construction de trois bâtiments de bureaux pour une SDP d'environ 16 700 m<sup>2</sup> répartie en deux tranches différées dans le temps : - une première tranche, représentant une surface de plancher d'environ 10 500 m<sup>2</sup>, composée de deux bâtiments de hauteurs variant de R+4 à R+5, est prévue en lancement de travaux fin 2021; - une seconde tranche, composée d'un bâtiment variant de R+3 à R+5, représentant une surface de plancher d'environ 6 200 m<sup>2</sup>, est prévue en lancement de travaux à la libération des locaux du bâtiment existant, occupé actuellement par des locataires. Il est prévu au mieux un démarrage des travaux courant 2022 ou au plus tard en 2025.

Le projet sera conforme à la réglementation Code du travail, et bénéficiera d'un espace vert généreux commun à l'ensemble des bâtiments.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet a comme objectif de proposer un parc de bureaux complétant l'offre du secteur de la Pilaterie.

Cela passe par un travail en conception mettant en valeur plusieurs aspects:

- Une performance thermique cohérente avec les enjeux contemporains d'efficacité énergétique (Cép-40% sur chaque bâtiment)
- L'obtention de labels validant une démarche environnementale (labels BIODIVERCITY et BREEAM niveau "Very Good").
- La mise en œuvre d'un espace extérieur commun à tous les bâtiments pour le confort et le bien-être de leurs occupants.
- Une architecture contemporaine optimisant l'apport de lumière naturelle dans les futurs espaces de travail.

Avec l'ensemble de ces éléments et le positionnement géographique de la parcelle, à la croisée des grands axes et infrastructures de transport (autoroute, métro, bus...), nous souhaitons que ce parc d'affaires soit identifiable par tous et apporte une véritable plus-value au parc d'affaires de la Pilaterie.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet se décomposera en deux tranches: la première, avec la réalisation de deux bâtiments pour une SDP d'environ 10 500 m<sup>2</sup> et d'un niveau de sous-sol regroupant environ 140 places, sera lancée en travaux fin 2021 pour une durée de 24 mois environ. Il sera prévu sur l'emprise foncière de cette tranche la réalisation de 81 places aériennes ainsi que 4 places au RdC du premier bâtiment.

Le bâtiment situé sur la seconde tranche sera toujours en activité pendant la réalisation de la première tranche, il sera donc apporté un soin particulier à la continuité d'accès aux stationnements existants et au bâtiment en fond de parcelle pendant les travaux de la tranche 1.

Les travaux se dérouleront comme suit: démolition des deux bâtiments existants de la tranche 1, mise en œuvre d'une première phase VRD permettant d'assurer la mise en place des réseaux des futurs bâtiments, gérer l'assainissement et le rejet dans le domaine public, ainsi que la préparation de la voirie définitive desservant l'ensemble du parc d'affaires, puis construction des deux bâtiments en commençant par la mise en œuvre du niveau d'infrastructure.

Lorsque le bâtiment situé sur la seconde tranche sera vidé de ses occupants (horizon 2025 au plus tard), les étapes ci-dessus seront reprises en implémentant une méthodologie adaptée pour limiter les nuisances pour le voisinage et les nouveaux utilisateurs de la tranche 1. Il est aussi prévu sur la seconde tranche un niveau de sous-sol regroupant environ 83 places ainsi que 31 places aériennes.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble immobilier sera régi par un système de division en volumes dans lequel des copropriétés pourront être mises en place. La conception n'obère pas l'indépendance d'un bâtiment à sa revente. Les plateaux de bureaux seront quant à eux divisibles en quatre afin de faciliter leur commercialisation, en proposant des plateaux dont la surface variera de 200 m<sup>2</sup> (divisibilité en quart) à 1000 m<sup>2</sup> (plateau courant) de surface utile.

Les espaces communs, régis par une ASL et par un gestionnaire désigné avant la livraison, comprendront des espaces verts extérieurs partagés pour lesquels les propriétaires seront redevables d'une QP de charges liés à l'exploitation et l'entretien de ces différents espaces (services, installations techniques, entretien...).

Chaque bâtiment pourra vivre de manière indépendante tout en disposant de services communs confortables. Chaque bâtiment dispose d'une triplette d'ascenseurs permettant de desservir l'ensemble des niveaux en assurant un temps d'attente réduit. Les utilisateurs rejoignant le site par des modes doux empruntent directement un porche depuis la rue Harald Stammbach, dédié à cet effet, et rejoignent des locaux dédiés au stockage des vélos et trottinettes, situés entre chaque bâtiment.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il est prévu à ce jour de déposer un permis de construire valant division et valant démolition sur ce projet.  
Ce dépôt aura lieu d'ici la fin de l'année 2020.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher (hors parking)	16 700 m <sup>2</sup> environ
Surface utile brute	16 400 m <sup>2</sup> environ
Emprise au sol	4 322 m <sup>2</sup> environ
Surface de plancher parking (parking sur un niveau)	5 925 m <sup>2</sup> environ

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

12-14-16 Rue Harald Stammbach à  
Wasquehal (59290)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 03° 07' 31" 922 Lat. 50° 39' 19" 341

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Wasquehal n'est concernée par aucun site naturel ayant fait l'objet d'une mesure de protection réglementaire ou d'un inventaire (Natura 2000, ZNIEFF). Les ZNIEFF les plus proches sont : ZNIEFF continentale de type 1, "lac du Héron", situé à environ 2.5km au sud-est ZNIEFF de type 2, " Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem", situé à 3.1km au sud-est (cf annexe 6.a)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé au sein de la Métropole Européenne de Lille dans une commune qui n'est pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre le plus proche est " Prairie des Willemots" situé au nord- ouest à environ 16km du site d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé au sein de la Métropole Européenne de Lille et n'est donc pas sur le littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réserve naturelle régionale la plus proche est la réserve " Le Héron" situé au sud-est à environ 2.5km du projet.  Annexe 6.b
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à côté de l'A22, des barrières végétales ont été installées afin de contrer les nuisances sonores. De plus des relevés acoustiques ont été réalisés sur site afin de comparer le site existant avec le projet (cf isophone en annexe 7).  Annexe 6.c
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est inscrit dans le périmètre des 500m autour du Château du Sart, référé au plan à l'Atlas des SUP annexé au PLU2 et au PLU1. Le site inscrit le plus proche est la citadelle de Lille.  Annexe 6.d
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par une délimitation zone humide  Annexe 6.e

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un PPRI le plan de prévention des risques inondations de la vallée de la Marque approuvé le 2 octobre 2015. Annexe 6.f et 6.g  La commune n'est soumise à aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site UIOM situé au 1bis avenue Jean Paul Sartre à 3 kms du site.  Voir Annexe 6.h.  Le site du projet a fait l'objet d'un diagnostic de pollution permettant de mettre en exergue l'absence de sources de pollution concentrées sur le site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à 3km du Parc Barbieux de Roubaix Annexe 6.i
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le site des " Cinq Tailles" situé à 28km au sud de la commune
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à 3km au Nord-Est( Parc Barbieux à Roubaix)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suite à l'étude hydrogéologique menée sur site. Une nappe superficielle semble se situer entre 1.30 m et 4.50 m de profondeur par rapport au terrain naturel suivant la localisation sur site et la période d'observation. Le projet prévoyant un niveau de sous-sol, il sera potentiellement à prévoir des sujétions pour traiter l'arrivée d'eau sur le niveau infra, en phase provisoire (rabattement de nappe) et définitive (cristallisation, dimensionnement de la dalle basse du parking pour résister aux poussées hydrostatiques).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic Déchets sera mené afin de connaître les matériaux réutilisables issus de la déconstruction des bâtiments: - Indications sur la possibilité de réemploi sur le site de l'opération - Nature et de la quantité de matériaux réemployables ou non - Indications sur les filières de gestion des déchets issus de la démolition - Nature et de la quantité de matériaux issus de la démolition destinés à être valorisés ou éliminés. Si les conditions économiques le permettent, la ressource sera réemployée, réutilisée ou recyclée sur site ou hors site. Le diagnostic est en cours de réalisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dito ci-dessus. Un jeu de déblais/remblais des terres sera à prévoir avec une évacuation des terres issues des parkings en décharge spécifique. Un diagnostic de pollution a été mené et permet d'évacuer éventuellement les terres en filière ISDI.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve dans un contexte majoritairement imperméabilisé, La conception des espaces verts respectera les critères du label Biodiversity. Un diagnostic écologique a été effectué en amont afin de connaître l'enjeu sur cette parcelle. L'enjeu de préservation de la faune et de la flore est mineur. Toutefois des mesures seront prises pour préserver la biodiversité existante et de la favoriser. Le projet prévoit la création d'espaces verts inspirés des milieux naturels et d'accélérer le processus de colonisation de la biodiversité par l'aménagement de niches écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones Natura 2000; il n'aura pas d'impact sur ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones naturelles sensibles particulières et n'aura pas d'impact sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est majoritairement imperméabilisé et ne prévoit pas une extension de son aire d'étude. Il n'impactera aucune zone naturelle, agricole, forestière ni maritime.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Wasquehal est concerné par le risque inondation. Annexe 6.f
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun risque sanitaire. Le sol en place n'est pas pollué, il n'y a donc aucun risque de contamination. Le site n'est pas non plus concerné par des risques sanitaires.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu un peu moins de 340 places de stationnement sur le projet, dont 223 en souterrain. Ces places satisfont aux exigences réglementaires du PLU et aux prévisions de trafic sur le site. Il est prévu dans le cadre du projet de positionner la rampe d'accès au parking au centre de la parcelle de sorte à assurer une remontée de file d'une quarantaine de véhicules et d'éviter une congestion dans la rue Harald Stambach. Le projet promeut aussi les modes doux en implémentant des locaux dédiés et un aménagement adapté.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La destination du projet étant à usage de bureaux, il est prévu très peu de nuisances liées au bruit, les locaux étant vides la nuit. Les installations techniques respecteront de manière stricte les normes et exigences acoustiques liées aux différents labels et de sorte à n'occasionner aucune nuisance acoustique. Le projet est concerné par des nuisances sonores liées au positionnement de l'autoroute à proximité immédiate du projet. Une étude acoustique est en cours pour dimensionner les châssis en conséquence.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet étant à usage de bureaux, le site n'est concerné par des odeurs ou des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de vibrations particulières et n'est pas concerné non plus par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet disposera d'éclairages sur le site afin de faciliter le cheminement de véhicules et piétons lorsque la luminosité naturelle sera faible. Ils respecteront le cahier des charges "BREEAM" et seront donc respectueux de l'environnement.</p>
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas concerné par des émissions lumineuses si ce n'est l'éclairage public de la Rue de la Censé et la Rue Harald Stambach.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, l'utilisation d'engins entraînera le rejet de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les rejets des eaux pluviales seront gérés.</p> <p>En phase exploitation, les eaux pluviales seront tamponnées sur site de sorte à réguler le rejet dans le domaine public suivant les prescriptions de la MEL.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gérer les eaux usées.</p> <p>En phase exploitation, il sera prévu une gestion des eaux usées via un branchement sur le domaine public et suivant les prescriptions de la MEL.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront gérés (bennes pour le tri sélectif).</p> <p>En phase exploitation, les déchets majoritairement produits seront des déchets ménagers liés à l'activité de bureaux.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de 500m autour du Pigeonnier du Château du Sart, référencé à l'Atlas des SUP annexé au PLU1 et PLU2. Il n'est pas dans son champ de visibilité et ne sera pas perceptible à l'échelle du grand paysage dans son environnement. Annexe 6.k
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est actuellement occupé par des bâtiments de bureaux et des stationnements aériens. L'usage du site ne sera pas modifié. Le site est densifié mais la place de l'espace vert sera augmentée par rapport au site existant (+50% de surface d'espaces verts).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

La frontière avec la Belgique étant à plus de 10 kms, le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets de nature transfrontière.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin de limiter les impacts sur l'environnement, le projet sera labellisé Biodiversity et BREEAM niveau VERY GOOD. Les espaces paysagers conçus exploiteront le potentiel existant pour proposer une expérience de potentiel écologique supérieur au potentiel écologique actuel. Un diagnostic écologique a été effectué, celui-ci recense la faune et la flore présentes sur le site et des préconisations ont été produites afin de conserver les espèces présentes sur site.

Le projet paysager s'appuie sur les potentiels écologiques, historiques et expressifs pour proposer une expérience de meilleure qualité que l'expérience actuelle.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut se passer d'une étude d'impact au regard de sa nature, de sa situation au sein d'une zone déjà urbanisée, de son éloignement avec les zones environnementales sensibles et des mesures prises pour la préservation de la biodiversité.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Des plans de principe des espaces paysagers est annexé au document Cerfa afin de visualiser la valorisation du potentiel existant du site. (Annexe 8).

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LILLE

le, 27/10/2020

Signature

**SCCV WASQUEHAL STAMMBACH**

Au capital de 1 000 €

RCS Lille Métropole 879 899 664

594 Avenue Willy Brandt

59777 EURALILLE